

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation  
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène – Mme MILLET PERRIOL Léone – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François – M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**93-2005**

**Tarif des Randofiches® du Plan Patrimoine Emploi**

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que le Conseil communautaire du 20 octobre 2004 a délibéré favorablement sur l'édition de 3 Randofiches® concernant le Plan Patrimoine Emploi : Circuit du canal et des rieux, Circuit du dolmen et du Fossé aux Yeux, et Circuit des fontaines et des lavoirs.

Monsieur J. Andrieux ajoute que ces Randofiches®, éditées chacune à 2000 exemplaires, vont être vendues par l'Office de tourisme intercommunal « St Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault ». Une régie et des sous-régies sont créés à cet effet.

Il convient à présent de fixer le tarif de ces Randofiches®.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer ce tarif à 1 € pièce.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de fixer le tarif des Randofiches® du Plan Patrimoine Emploi à 1 € pièce

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret